

Bloc 6

Pour une culture du projet urbain



Favoriser et sécuriser la relation MOA / AMO / MOE

- **Dialogue compétitif** : ajouter un nouvel outil à la palette juridique afin de conserver globalement les finalités des marchés de définition pour les marchés de maîtrise d'œuvre urbaine en respectant le droit européen de la concurrence.

- **Mandat** : Sécuriser le maniement des fonds publics pour tout mandataire de maîtrise d'ouvrage publique dans la cadre des différents types de mandats suivants : mandat d'études, mandat de travaux (hors loi MOP), mandat de construction de bâtiments et mandat de commercialisation.

Outils d'aide à la mise en œuvre

- Editer une série d'outils pédagogiques et méthodologiques pour promouvoir la démarche de projet auprès des différents acteurs concernés.

Création des Projets d'intérêt métropolitain (PIM)

- Créer une marque « projet d'intérêt métropolitain » (PIM) permettant une reconnaissance de projets localement, nationalement et au plan européen ;
- *Développer un partenariat ad hoc entre partenaires publics et privés autour d'un projet sur un territoire intercommunal pouvant déboucher sur des conventions, notamment en terme financements.*

Préfiguration d'un Institut des Projets Urbains

- Une réflexion sur un institut des projets urbains pour promouvoir la ville durable :
 - Au niveau local, des « maisons du projet urbain », qui seraient des structures légères en réseau pour accueillir les échanges entre professionnels, entre disciplines mais aussi entre élus, urbanistes et habitant;
 - Au niveau national : un pôle recherche action et un lieu de formation avec une double cible:
 - Une formation d'excellence pour de jeunes urbanistes (sur le modèle de la Villa Medici mais tout en privilégiant les échanges).
 - Une formation ouverte à des responsables d'autres horizons mais concernés par la ville, des « gens de l'urba », sur le modèle de l'IHEDN